



La Grand' Actu du Régulateur

N° 005 - DÉCEMBRE 2022



Poste

La promotion "Louis-Marc SAKALA" entre dans les annales de l'EMSP d'Abidjan



International
L'ARPCE participe à la 20^{ème} réunion annuelle de Fratel



Culture du numérique
Des salles multimédias plus résilientes dans les établissements scolaires



Interview
Benjamin MOUANDZA : « L'ARPCE s'est dotée d'outils modernes et performants pour mieux contrôler les pylônes »



Poste
La promotion "Louis-Marc SAKALA" entre dans les annales de l'EMSP d'Abidjan



International
L'ARPCE participe à la 20^{ème} réunion annuelle de Fratel



Culture du numérique
Des salles multimédias plus résilientes dans les établissements scolaires



Interview
Benjamin MOUANDZA : L'ARPCE s'est dotée d'outils modernes et performants pour mieux contrôler les pythons

SOMMAIRE



Coopération sud-sud
L'ARPCE Congo et l'ARTP du Sénégal échangent sur les meilleures pratiques en matière de régulation



Télécommunications
Louis-Marc SAKALA appelle ses homologues à travailler davantage pour une intégration du marché commun



Actualité
ARPCE : dernière session du Comité de Direction de l'année 2022



Coopération
Echanges fructueux entre les Régulateurs Congolais et Ghanéen



Poste
La promotion "Louis-Marc SAKALA" entre dans les annales de l'EMSP d'Abidjan



Portrait
Huguette PUATI NITU : « une équipe forte qui cultive la cohésion est une bénédiction dont il faut tirer le meilleur »



ARPCE inside
« École du Vendredi », une excellente plateforme de partage de connaissances au sein de l'ARPCE



Do you speak digital ?

Si nous sommes d'accord que les infrastructures numériques constituent la composante de base essentielle permettant l'émergence de l'économie de demain, de la même manière que les chemins de fer, les routes et les voies navigables ont contribué au développement économique de la société d'hier, nous devons accepter d'aller vers des transformations digitales nécessaires. Il est donc essentiel de posséder les mécanismes d'une transformation digitale qui épouse nos desseins dans une perspective transversale comme l'exige notre métier de régulateur de plus en plus complexe.

Le monde est en mutation. Tous les secteurs sont concernés. Le numérique devient cette passerelle obligatoire qui tisse les jonctions d'une économie diversifiée concevant elle-même sa souveraineté sur les infrastructures et services digitaux. Devant ce nouvel écosystème exigeant et en perpétuelle conversion, notre rôle d'acteur clé du secteur réclame plus de minutie.

A l'aube de cette nouvelle année, parmi nos multiples défis, celui de tenir l'intégration de la transformation digitale à tous les niveaux d'interventions, en interne et auprès de nos publics cibles, reste majeur. Il est clair que le coût de cette variation est complexe, à la fois en termes de ressources humaines et de formation qu'en termes d'efficacité et de viabilité des nouvelles infrastructures numériques, tout en permettant de répondre aux impératifs de demain.

C'est donc vers une transformation digitale à plusieurs segments qu'il est nécessaire de se diriger. L'essentiel c'est soutenir de nouveaux services et processus, encourager les mutations d'autonomisation ou de perfectionnement dans tous les secteurs pour gagner en efficacité et en productivité.

Nos activités consignées dans ce numéro relèvent bien combien ce processus est déjà enclenché. Les perspectives y sont visiblement alignées que l'on parle d'approches de partenariat, d'actions de terrain que des projets collaboratifs. Si nous sommes quelque peu en avance, et fiers de collecter ces résultats décisifs, il nous faut poursuivre la marche de cette transformation digitale en garantissant la vitesse d'une ubiquité numérique à partager avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème.

Excellentes conditions de lecture !

Louis-Marc SAKALA
Directeur Général
ARPCE Congo

Le chiffre 200.000

C'est le nombre de Congolais connectés aux services de Communication Électronique en deux ans d'activité grâce au Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE), administré par l'ARPCÉ. Le FASUCE a réussi, dans la même période, à connecter 150 localités à travers le pays et installer 19 salles multimédias dans plusieurs établissements scolaires et universitaires, incitant par ailleurs le développement des nouveaux services, la création des contenus locaux, favorisant l'inclusion numérique.



Verbatim Louis-Marc SAKALA

Directeur Général de l'ARPCÉ Congo

« Les Télécommunications n'ayant plus de barrière, les entreprises forestières et celles du secteur des transports installées dans le département de la Sangha utilisent des réseaux que nous contrôlons. Ouesso est donc un pôle stratégique de notre économie. L'activité va s'intensifier et nous devons y avoir une présence plus accentuée. Il est important pour le Régulateur, que nous sommes, d'y bâtir, comme nous l'avons fait à Pointe-Noire, un bâtiment qui représente la force, l'efficacité et la présence de l'Etat dans le domaine des Postes et des Communications Électroniques ».

Le concept Fracture numérique

La fracture numérique peut être définie comme l'écart ou les inégalités qui existent entre personnes (physiques et/ou morales) d'une même nation dans l'accès, puis l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (notamment Internet). Réduire la fracture numérique revient à faciliter l'accès et encourager l'usage des technologies de l'information et de la communication par le plus grand nombre de personnes, et ce, dans divers domaines de la vie courante.



Coopération sud-sud

L'ARPCE Congo et l'ARTP du Sénégal échangent sur les meilleures pratiques en matière de régulation



Photo de famille des experts de l'ARTP et ceux de l'ARPCE

Du 29 au 30 novembre 2022, une équipe de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal a effectué une mission de benchmark au siège de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques du Congo (ARPCE).

Cette mission a débuté par une réunion technique entre les délégués des deux institutions, présidée par le Directeur Général par intérim (DG pi) de l'ARPCE, Monsieur Victor MABIALA.

Dans son propos liminaire, le DG p.i. a salué l'excellence des relations au niveau étatique entre le Congo et le Sénégal, félicité le dynamisme du partenariat entre l'ARPCE et

l'ARPT et souligné cette franche collaboration sud-sud, à travers le protocole d'accord signé par les deux institutions en 2015.

«Sur le continent, nous avons le potentiel pour atteindre nos objectifs. Nous pensons souvent à tort que l'excellence est ailleurs, à l'extérieur du continent, alors que nous l'avons à quelques kilomètres seulement de nous», a-t-il indiqué.

Pour le Directeur des Affaires Juridiques et Internationales de l'ARPCE, Jean Célestin ENDOKE, les accords de partenariat que signe l'ARPCE visent à sublimer les compétences locales, régionales et continentales car les réalités de régulation en Afrique ne sont pas les mêmes sur les autres régions du monde. Il a souligné la nécessité de mettre en place des cadres de

coopération sud-sud au regard des défis liés à la perpétuelle mutation des secteurs régulés et auxquels font face les Régulateurs Africains.

Pour le Chef de la délégation sénégalaise, Serigne Abdou Khadre MBACKE, Conseiller technique du Directeur Général de l'ARTP, cette visite s'inscrit dans le cadre d'un échange d'expériences et de connaissances par rapport aux métiers communs des deux Régulateurs. « L'ARPCE Congo se positionne comme une référence en matière de régulation, notamment en ce qui concerne le contrôle et la supervision des trafics ainsi que le suivi de la FinTech ». a-t-il tenu à souligner.

International

L'ARPCÉ participe à la 20^{ème} réunion annuelle de Fratel



La délégation de l'ARPCÉ conduite par son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA (au centre)

Une délégation de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ), conduite par son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, a participé du 10 au 11 novembre 2022, à la 20^{ème} réunion annuelle de Fratel, le Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications, qui s'est tenue à Balaclava en République de Maurice, sous le thème "Enjeux et moyens d'améliorer la résilience et la sécurité des réseaux de Télécommunications".

La cérémonie d'ouverture a été patronnée par le Premier-Ministre de la République de Maurice, l'Honorable Pravind Kumar JUGNAUTH en présence du Ministre de la Technologie de l'Information, de la Communication et de l'Innovation de la République

de Maurice, Monsieur Deepak Balgobin, du Directeur de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), Président 2022 de Fratel, Monsieur Luc TAPPELLA et du Président de l'Information and Communication Technologies Authority (ICTA), l'Autorité de Régulation mauricienne, Me

Dick Christopher Ng Sui Wa.

Rappelons que cette 20^{ème} réunion annuelle s'est tenue presque 6 mois après le 19^e séminaire annuel de Fratel que Brazzaville, la capitale de la République du Congo, avait accueilli en mai dernier.



Poignée de main entre Luc TAPPELLA, Directeur de l'Institut Luxembourgeois de Régulation, Président du Fratel 2022 et Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCÉ, vice-président du Fratel 2022

Télécommunications

Louis-Marc SAKALA appelle ses homologues à travailler davantage pour une intégration du marché commun



Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE, Président en exercice de l'ARTAC (première rangée, au centre), entouré de ses homologues de l'ARTAC

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc SAKALA, a appelé le 6 décembre 2022, à Libreville, au Gabon, ses homologues membres de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale, ARTAC en sigle, à redoubler d'efforts en faveur d'une intégration du marché commun des Télécommunications et TIC en vue de la croissance économique des États.

Louis-Marc SAKALA a fait cette déclaration, en tant que Président exécutif de l'ARTAC, à l'occasion la cérémonie d'ouverture de la 7^{ème} session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de cette institution sous-régionale.

« Comme je l'ai annoncé à Douala, en mars, et reprécisé à Brazzaville en mai dernier à la faveur de la session extraordinaire, nos échanges doivent pousser et faciliter la signature d'accords bilatéraux ou multilatéraux pour mettre

en place une plateforme technique d'échanges entre les directions techniques des Régulateurs membres afin de faciliter les partages d'expériences et les bonnes pratiques. Nous devons poursuivre la mise en œuvre du Règlement CEMAC sur la réduction des tarifs de roaming sur les réseaux mobiles dans nos pays », a précisé Louis-Marc SAKALA.

La réunion de Libreville a, en effet, défini les actions prioritaires à mener dans le cadre du mémorandum d'entente signé en octobre 2022 à Kigali, au Rwanda, en marge de la toute première édition du Mobile World Congress Africa, entre l'Alliance Smart Africa et l'ARTAC afin de répondre ensemble efficacement aux défis, aussi bien de l'Afrique que de la sous-région en matière de développement des Télécommunications.

La 7^{ème} session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC s'est tenue à la suite des conclusions de la

réunion ad-hoc de l'institution organisée le 28 septembre 2022 à Bucarest en Roumanie, en marge de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT. Elle a permis de réunir les ingrédients essentiels d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action 2022-2023 et l'examen des actions futures.

Fort de ses 18 ans d'âges, l'ARTAC participe à matérialiser un vœu fondamental des dirigeants de la sous-région Afrique centrale, qui se résume essentiellement à la création d'un environnement harmonisé et favorable à l'utilisation des TIC au service du développement humain, social et économique dans la sous-région, en mettant l'accent sur les questions de régulation ainsi que celles du cadre réglementaire.

« Si l'ARTAC porte, en effet, cette lourde responsabilité de pousser la sous-région vers ce développement, elle se doit de se doter d'un plan d'actions cohérent et efficient capable de surmonter nos défis communs », a souligné Louis-Marc SAKALA.

Les travaux de Libreville ont ainsi convergé vers la concrétisation des axes inscrits dans ce plan d'actions 2022-2023. Ils ont encouragé, de manière active, l'harmonisation des outils ainsi qu'une coopération fructueuse et mutuellement bénéfique entre les institutions de régulation et celles qui opèrent dans le même objectif, afin de contribuer à la réalisation du marché commun africain de la sous-région.

Actualité

ARPCE : dernière session du Comité de Direction de l'année 2022



Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE, présidentant les travaux du CODIR

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques a tenu son troisième et dernier Comité de Direction (CODIR) de l'année 2022, le jeudi 15 décembre au Grand Hôtel de Kintélé, sous la coordination de son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA.

Ce CODIR, qui a duré deux jours, avait pour thème : «(Évaluation et Innovation conformément à l'Orientations Stratégiques 2023)». Une thématique qui a permis aux participants de définir les orientations stratégiques afin d'atteindre les objectifs fixés pour l'année 2023.

Se réunissant une fois par trimestre, le Comité de Direction est l'organe de Régulation qui se réunit pour les prises de décisions stratégiques et opérationnelles, et également, pour relayer les informations aux différents départements opérationnels.



Jour 1 : vue partielle des membres du Comité de Direction de l'ARPCE



Jour 2 : vue partielle des membres du Comité de Direction de l'ARPCE

Actualité

ARPCE-Conseil de Régulation : L'institution a atteint un niveau de performance de près de 76 %.



Une vue des membres du Conseil de Régulation de l'ARPCE

Plus de 75% des projets et actions annuels ont été réalisés par les équipes de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques, durant l'année 2022. Le Conseil de Régulation de cette institution qui s'est réuni le 21 décembre dernier sous l'égide de son Président, M. Akouala, a salué cette performance, tout en appelant à redoubler d'efforts pour la pleine réalisation des missions de l'ARPCE. De cette performance, il convient de souligner que la Direction des Ressources en Fréquences de l'ARPCE a eu un taux de réalisation des actions et projets de 100%.

En effet, en début de chaque année, les différents départements de l'Agence définissent leurs plans d'actions et projets qui sont soumis à la validation du Conseil de Régulation. Ces projets et actions vont de l'acquisition du matériel à la formation du personnel en passant par des contrôles techniques, des missions de terrain, etc.

Il sied aussi de souligner que la performance atteinte par l'ARPCE cette année est en légère augmentation de celle de l'année 2021, qui était à plus 72%. Un résultat qui illustre à plus d'un titre le ferme engagement de

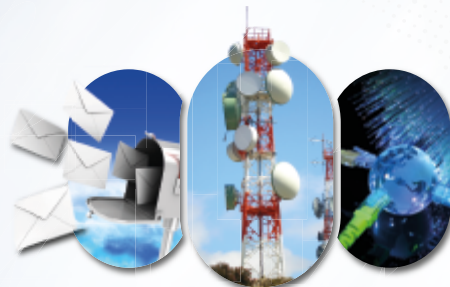
la Direction Générale, grâce à l'accompagnement du Conseil de Régulation, d'amener l'ARPCE à la pleine réalisation de ses missions régaliennes.

Rappelons que les deuxième et troisième sessions ordinaires de l'année 2022 du Conseil de Régulation de l'ARPCE ont porté sur entre autres points : Examen du rapport budgétaire 2022 ; Examen du rapport d'évaluation à mi-parcours et Orientation budgétaire 2023. Des points présentés par le Directeur Général de l'ARPCE, Louis-Marc SAKALA, en sa qualité de Secrétaire de séance.

CONTACTEZ GRATUITEMENT

LE CENTRE D'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS DE L'ARPCE

☎ **5050**
 📞 **06 715 50 50** (SMS)



EN CAS DE LITIGE NON RÉSOLU
 AVEC VOTRE OPÉRATEUR

<http://infoconsommateur.arpce.cg>

arpce

SERVICE DISPONIBLE
 DE LUNDI AU VENDREDI

— DE —
08^{h00} À 17^{h00}

Téléphonie mobile : Un revenu de 33,5 milliards de FCFA au 3^e trimestre 2022

Les deux principaux opérateurs, MTN et Airtel, ont totalisé au cours du 3^e trimestre 2022 plus de 5,7 millions d'abonnés et ont généré un revenu total de 33,5 milliards de FCFA, dont 27,9 milliards sur le trafic sortant.

Au cours de cette période, ces opérateurs ont produit un trafic voix de 1,51 milliard de minutes dans les deux sens (sortant et entrant) ; tandis que le volume des SMS est de 1,35 milliard. Il faut préciser que les tarifs pondérés sortants de la téléphonie mobile s'établissent, au troisième trimestre à 20,20 F/min pour la voix, contre 1,71 F pour les SMS.

Le taux de pénétration du marché de la téléphonie mobile est de 102,8% au troisième trimestre 2022, contre 108,5% au troisième trimestre 2021.

Entre le 3^e trimestre 2021 et le 3^e trimestre 2022, le nombre d'abonnements de l'opérateur MTN a augmenté de 4,3%, alors que les abonnements d'Airtel ont baissé de 11,8%. MTN et Airtel ont respectivement 61% et 39% de parts de marché en volume au troisième trimestre 2022.

Un trafic sortant a plus d'1 milliard de minutes

Au 3^e trimestre 2022, le total du trafic sortant (la somme du trafic on-net, off-net et international sortant) a atteint plus de 1,3 milliard de minutes, soit une hausse de 12,6% par rapport à la même période en 2021.

La progression croissante du trafic on-net se ralentit à partir du 4^e trimestre 2021 et s'établit à 3,8% au 3^e trimestre 2022, au profit d'une croissance exponentielle du trafic Off-net, soit 816,5% d'augmentation du trafic total. Le trafic international sortant continuant, par ailleurs de diminuer de 14,3%.

Les appels intra-réseau au top

L'observation rétrospective de la répartition du total du trafic sortant montre que la plus grande part des appels émis par les abonnés des opérateurs est majoritairement intra-réseau (on-net) ; soit 90,7% au troisième trimestre 2022.

Cependant, entre le 3^e trimestre 2021 et le 3^e trimestre 2022, on constate que la part du trafic off-net par rapport au trafic total a augmenté de près de 8 points. Cette tendance haussière continue par ailleurs sa progression au 3^e trimestre 2022, représentant ainsi, 8,9% du trafic total ; alors que la part du trafic international reste constant à 0,4% depuis le 4^e trimestre 2021.

Le trafic voix en hausse :

Entre le 3^e trimestre 2021 et le 3^e trimestre 2022 le trafic voix sortant a connu une augmentation de 7,3% pour l'opérateur MTN, contre une diminution de 13,1% pour l'opérateur Airtel.

Evolution et répartition du revenu sortant (voix) par destination (millions de cfa)

	T3-21	T4-21	T1-22	T2-22	T3-22
Revenus on-net	27 080	26 414	24 751	24 172	25 090
Revenus off-net	1 347	1 171	1 178	1 489	1 829
Revenus International Sortant	1 398	1 300	1 104	1 096	1 055
Répartition du Revenu Sortant					
Revenus on-net	90,8%	91,4%	91,6%	90,3%	89,7%
Revenus off-net	4,5%	4,1%	4,4%	5,6%	6,5%
Revenus International Sortant	4,7%	4,5%	4,1%	4,1%	3,8%

Internet mobile : Hausse des abonnements 4G au 3^e trimestre 2022

Le marché congolais de l'internet mobile annonce au troisième trimestre 2022 une augmentation du nombre d'abonnements à la 4G de 32,8% ; passant de 0,942 million au troisième trimestre 2021 à 1,2 million d'abonnements, à la même période en 2022.

Ce bond représente 41,3% du total des abonnements à l'Internet mobile, selon le rapport de l'ARPCE. Dans ce même registre, on observe que les abonnements 3G ont connu une baisse de 16,3% entre le 3^e trimestre 2021 et le 3^e trimestre 2022, représentant ainsi, 31,4% du nombre total des abonnements.

Au 3^e trimestre 2022, les deux opérateurs, MTN et Airtel, déclarent environ 0,823 million d'abonnements au cours de cette période, au titre des technologies 2G (GPRS/EDGE). Ce nombre a baissé de 19,1%, comparativement au 3^e trimestre 2021 où, ce segment représentait 1,01 million d'abonnements. La proportion du nombre d'abonnements à la 2G reste quant à elle remarquable; soit 27,2%.

Plus de 8 milliards de FCFA de recettes au bénéfice de la 4G

Au troisième trimestre 2022, MTN et Airtel totalisent plus de 3,4 millions d'abonnements et ont généré un revenu total de 13,0 milliards de FCFA, dont 8,3 milliards proviennent du trafic issu de la technologie 4G et 4,5 milliards de la technologie 3G.

Ces opérateurs ont généré à la même période, un trafic total de 11,7 milliards de mégaoctets (Mo). Le rapport souligne que les abonnés utilisent de moins en moins le GPRS/EDGE/2G au profit de la 3G et de la 4G qui représentent respectivement 35,2% et 64,1% du trafic total d'accès à l'internet mobile.

Le tarif pondéré du mégaoctet est de 1,11 FCFA. Ce tarif a baissé de 43,4% entre le 3^e trimestre 2021 et 2022, alors que le trafic total a augmenté de 59,0% au cours de la même période.

Les abonnés utilisent de moins en moins le GPRS/EDGE/2G au profit de la 3G et de la 4G

Le nombre d'abonnements en baisse

Au troisième trimestre 2022, MTN et Airtel cumulent 3,4 millions d'abonnements. Comparé au troisième trimestre 2021, le nombre d'abonnements a baissé de 11,6%. Dans cette période, le taux de pénétration de l'Internet mobile est de 62,2%, contre 57,3% au 3^e trimestre 2021.

Le nombre d'abonnements de l'opérateur MTN a augmenté de 24,9%, passant de 1,9 à 2,4 millions. En revanche, celui de l'opérateur Airtel a diminué de 11,3%, passant de 1,1 à environ 1,0 million d'abonnements.

Avec 70,9% de parts de marché au cours de cette période, contre 29,1% pour Airtel, MTN est le leader du marché de l'Internet mobile au Congo.

Taux de pénétration de l'Internet mobile

	T3-21	T4-21	T1-22	T2-22	T3-22
Nombre Total d'Abonnements (000)	3 095	3 146	3 028	3 011	3 455
Abonnements Prépayés	3 043	3 092	2 976	2 959	3 389
Abonnements Postpayés	53	54	52	52	66
Taux de pénétration sur pop. Totale	57,3%	57,8%	55,3%	54,6%	62,2%

Mobile money : 1,658 milliard de FCFA au mois de novembre 2022

Le revenu total du marché Mobile Money est de plus de 1,658 milliard de F CFA au mois de novembre 2022, fait constater la Direction de l'Économie et des Marchés de l'ARPCÉ à travers les chiffres clés relatifs à l'évolution de ce marché.

Un revenu en hausse de 18,3% comparé à celui du mois de novembre 2021 estimé à environ 1,402 milliard de F CFA.

En novembre 2022, MTN est toujours leader du marché en termes de revenu avec 80,4% de parts de marché. Le cumul du revenu de janvier à novembre 2022 donne 17,481 milliards de FCFA. Il est en hausse de 18,2% par rapport au même cumul en 2021.

MTN leader en termes d'abonnés actifs

Au mois de novembre 2022, le marché Mobile Money compte environ 2,893 millions abonnés actifs, pour un taux de pénétration de 50,4%, contre 48,2% à la même période de l'année 2021. Le nombre d'abonnés actifs a augmenté de 7,4% entre novembre 2021 et novembre 2022. En novembre 2022, MTN est leader en termes d'abonnés actifs, avec 71,4% de parts de marché.

Au cours de cette période, les utilisateurs de Mobile Money ont réalisé au total plus de 62,603 millions de transactions. MTN est l'opérateur dont les abonnés ont réalisé le plus de transactions, soit 49,300 millions, contre environ 13,304 millions de transactions pour Airtel.

En novembre 2022, MTN détient une part de marché en volume de près de 78,7%, contre 21,3% pour Airtel.

Les transactions en hausse

Au mois de novembre 2022, la valeur totale des transactions Mobile Money a atteint 192,136 milliards de F CFA, soit une hausse de 21,4% par rapport au mois de novembre 2021. MTN détient une part de marché en valeur de 82,7%, contre 17,3% pour Airtel au mois de novembre 2022.

Au cours de cette période, les utilisateurs de Mobile Money ont réalisé au total plus de 62,603 millions de transactions.

Au mois de novembre 2022, le marché Mobile Money compte environ 65 mille agents actifs sur un total de 151 mille agents enregistrés, contre 42 mille agents actifs sur un total de 102 mille agents enregistrés au mois de novembre 2021. On compte ainsi, 28 mille agents actifs sur un total de 60 mille enregistrés pour l'opérateur MTN et 37 mille agents actifs sur un total de 91 mille enregistrés pour l'opérateur Airtel.

Transactions en valeur (Milliers de F CFA)

Opérateurs	Nov.'21	Nov.'22	Variation nette	Variation en %	Parts de marché en Nov.'21	Parts de marché en Nov.'22
MTN	129 872 274	158 845 783	28 973 509	22,31%	82,05%	82,67%
Airtel	28 419 141	33 290 781	4 871 640	17,14%	17,95%	17,33%
Marché	158 291 415	192 136 564	33 845 149	21,38%		

Poste : Environ 500 millions de FCFA de chiffre d'affaires au 3^e trimestre 2022

Le chiffre d'affaires réalisé par les opérateurs postaux privés dans le segment du courrier et colis express, au 3^e trimestre 2022, s'élève à 496 912 260 FCFA pour un trafic global de 21 175 objets collectés, acheminés et distribués à travers le pays et à l'étranger, souligne le rapport trimestriel de la Direction de la Régulation Postale de l'ARPCÉ.

Les données statistiques ayant servi à l'élaboration de ce rapport du 3^e trimestre 2022 sont celles recueillies auprès de douze (12) opérateurs sur les quinze (15) titulaires d'autorisations délivrées par l'ARPCÉ.

DHL International est leader avec un taux de 85,58%, soit un chiffre d'affaires de 425 237 400 FCFA. BOLLORE LOGISTICS EXPRESS occupe le 2^e rang avec un taux de 5,23% soit un chiffre d'affaires de 25 972 737 FCFA. STELIMAC

boucle la marche de ce podium des trois premiers avec un taux de 2,48% soit un chiffre d'affaires de 12 330 000 FCFA dans le segment du courrier et colis express.

Au cours du trimestre analysé, le trafic international réalise près de 90% du chiffre d'affaires contre un peu plus de 10% en national.

« Concernant l'évolution du marché en termes de chiffre d'affaires, au cours des troisièmes trimestres de ces trois dernières années, nous constatons qu'il y a eu évolution du chiffre d'affaires année après année. Cependant, au troisième trimestre 2022, par rapport à celui de 2021, nous constatons une variation positive de l'ordre de 5% », précise ce rapport.

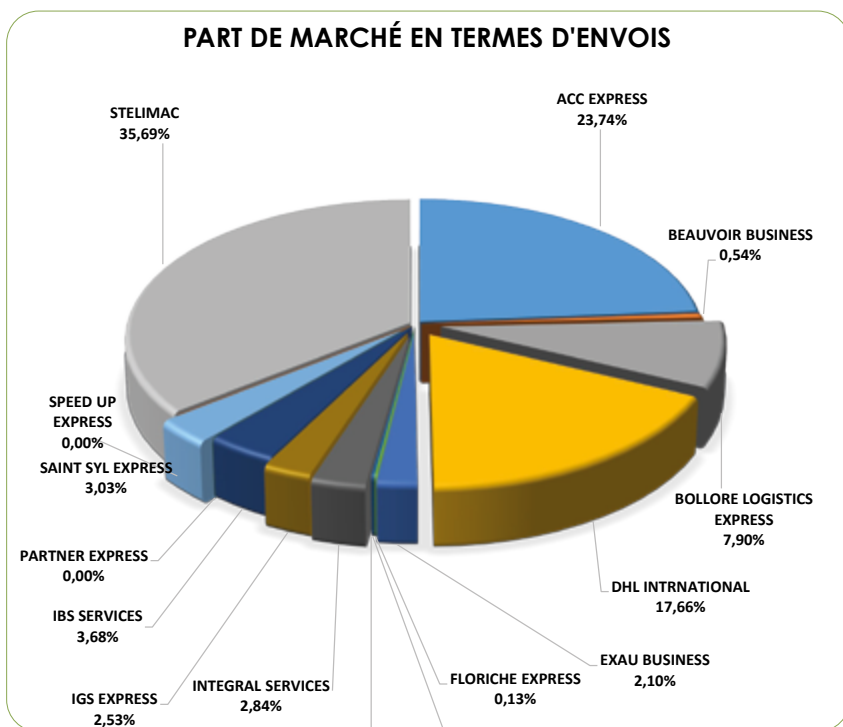
Le document souligne par ailleurs que neuf (9) opérateurs ont connu des variations positives dont les plus significatives chez les opérateurs : IBS (100,91%), EXAU BUSINESS (81,05%), et GALA EXPRESS (55,02%). Trois (3) opérateurs ont connu des variations négatives dont la plus significative chez l'opérateur IGS EXPRESS (-46,74%).

STELIMAC en tête en termes de volume.

En matière de volume d'envois, ce sont respectivement les opérateurs suivants qui occupent les premières places: STELIMAC (7 557 objets) avec 35,69% de part de marché, ACC EXPRESS (5027 objets) avec 23,74% de part de marché et DHL INTERNATIONAL (3739 objets) avec 17,66% de part de marché.

Au troisième trimestre 2022, l'employabilité auprès des opérateurs postaux privés se présente comme suit : 144 postes de travail, répartis entre 42 femmes et 102 hommes.

Le rapport conclut que le parc roulant permettant l'acheminement et la distribution des envois postaux de manière générale a subi quelques changements en ce trimestre. Deux opérateurs se démarquent en équipement motorisé à savoir: STELIMAC et DHL.



Coopération

Échanges fructueux entre les Régulateurs Congolais et Ghanéen



Jean Pierre DIASSOUKA, Consul honoraire du Congo au Ghana (à gauche), Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE (au centre), Isaac Emmil OSEI-BONSU, Président du Conseil d'Administration de la NCA (à droite)

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc SAKALA et son homologue de la National Communications Authority du Ghana (NCA), Joe ANOKYE, ont exploré le 28 novembre 2022, au Ghana, les axes d'un futur accord de partenariat et de collaboration au profit de leurs deux institutions.

Au cours de ce séjour ghanéen, Louis-Marc SAKALA a rencontré le Président du Conseil d'Administration de la NCA, Isaac Emmil Osei-Bonsu, en compagnie du Consul honoraire du Congo au Ghana, Jean Pierre DIASSOUKA.

Isaac Emmil Osei-Bonsu s'est réjoui de la visite du Directeur Général de l'ARPCE au Ghana, une initiative qui, selon lui, s'inscrit dans une démarche de partenariat sud-sud. Il a marqué son intérêt sur les efforts consentis par l'ARPCE en termes de Régulation des Communications Électroniques et des Postes.

« Nous faisons quasiment les mêmes choses en termes de Régulation des Télécommunications, excepté que l'ARPCE a un portefeuille

plus élargi que le nôtre, en assurant une régulation dans les transactions électroniques, la Data et autres. Nous envisagerons un déplacement pour 2023 au Congo-Brazzaville afin de nous approprier la régulation des transferts électroniques qui a un intérêt capital pour notre Autorité de Régulation », a déclaré Isaac Emmil Osei-Bonsu.

Poursuivant les échanges, ce dernier a souligné la nécessité pour la NCA de nouer des partenariats, apprendre des pratiques des autres afin d'accroître en expertise et qualité de service. « C'est ce que nous envisagerons avec l'ARPCE qui est un grand régulateur, compte tenu de l'expansion de son portefeuille du secteur régulé », a-t-il conclu.

La délégation de l'ARPCE visite les installations de Google à Accra

En marge de la mission de benchmark auprès de l'Autorité de Régulation des Télécommunications ghanéenne, la délégation de l'ARPCE conduite par son Directeur Général, a procédé à la visite des locaux abritant le centre de recherche de l'Intelligence Artificielle de Google à Accra.

Inauguré en avril 2019, ce centre de Google est le premier en Afrique et permet aux experts de l'écosystème de travailler avec les décideurs politiques sur les utilisations potentielles de l'Intelligence Artificielle en Afrique dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'éducation.



La délégation de l'ARPCE conduite par son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, accueillie dans les locaux de Google à Accra

Télécommunications

Malgré des améliorations des services voix et data, l'ARPCE sert de nouvelles mises en demeure à AIRTEL et MTN



L'équipe de l'ARPCE face aux opérateurs MTN et Airtel

« La couverture téléphonique s'est améliorée et c'est plus remarquable au niveau de la 2G. Mais au niveau de la 3G, il y a encore des zones blanches et des zones critiques pour lesquelles les opérateurs doivent fournir beaucoup d'efforts », c'est ce qu'a indiqué le Directeur des Réseaux et Services de Communications Électroniques de l'ARPCE, Benjamin MOUANDZA, au sortir de la réunion de restitution des tests périodiques tenue mercredi 19 octobre 2022, en présence des opérateurs.

Quatre mois auparavant, le Régulateur servait déjà à AIRTEL et MTN des mises en demeure à la suite des enquêtes de perception de la qualité des services réalisées dans la période du 28 mars au 5 mai 2022 dans vingt localités du pays. Ces enquêtes indiquaient une dégradation à grande échelle des services offerts

par les opérateurs, et ce, sur une grande partie du territoire national.

« Certes, il faut reconnaître que vous avez fait des efforts pour servir au mieux vos clients. Mais vous devez aussi reconnaître que le travail n'est pas fini. Les résultats sont éloquentes. Ils vous appellent à redoubler d'efforts », a souligné, à l'endroit des représentants des opérateurs, le Directeur Administratif, Financier et Comptable de l'ARPCE, Victor MABIALA, qui a patronné ladite réunion.

Il ressort de cette étude que si dans l'arrière-pensée l'opérateur AIRTEL a fourni des efforts pour améliorer la qualité des services Voix et Data, l'opérateur MTN a, quant à lui, perdu des points en ce qui concerne la couverture dans les grands centres comme Brazzaville et Pointe-Noire.

Pour les opérateurs, ces faiblesses constatées se justifient par les travaux en cours

au niveau de leurs réseaux respectifs.

Au vu des résultats des enquêtes et conformément à ses missions régaliennes, qui consistent à veiller aux intérêts de l'ensemble des parties prenantes du marché à savoir, les opérateurs, l'État et les consommateurs, l'ARPCE a servi, à l'issue de la réunion de restitution, des mises en demeure aux deux opérateurs de téléphonie mobile.

Rappelons que les tests de qualité des services voix et data sont des opérations que les équipes techniques de l'ARPCE mènent trois fois dans une année : un test qui concerne uniquement les localités de l'arrière-pensée, où les équipes n'ont pas l'habitude d'aller et deux tests qui concernent l'ensemble du pays, des localités clés et notamment les Chefs-lieux des départements, en plus des routes nationales.

Journée mondiale de la Poste

Des actions positives pour une « poste pour la planète »



La Journée mondiale de la Poste 2022 a eu pour thème «La poste pour la planète». Elle a mis en exergue les nombreuses façons dont les services postaux trouvent des moyens plus propres et plus écologiques d'atteindre nos boîtes aux lettres, jour après jour.

Grâce à son réseau mondial et à son mandat de distribution universelle, le secteur postal est un partenaire clé dans les activités visant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

« La poste pour la planète », c'est donc un appel à l'action pour que le secteur postal tire parti de son rôle de trait d'union entre les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers et contribue au premier rang de la lutte contre le changement climatique.

« En collaborant avec des partenaires des sphères logistique, financière et numérique, les services postaux ont le pouvoir de faire naître des actions positives dans un large éventail d'autres secteurs », a souligné le Secrétaire Général des Nations unies, Antonio Guterres, dans son message délivré à l'occasion de la Journée mondiale de la Poste 2022.

Dans une déclaration relative à cette Journée, le gouvernement du Congo a salué l'aspiration partagée de l'Union Universelle Postale pour une Poste actrice du maintien d'un environnement durable. Un engagement par ailleurs décliné dans la politique du gouvernement sur l'appropriation du développement durable, a appuyé le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, Léon Juste IBOMBO.

« Afin de susciter l'adhésion populaire à une réelle prise de conscience des effets néfastes du dérèglement climatique, le lancement d'une série de manifestations tout au long du mois d'octobre marquera la symbolique de notre engagement pour une Poste et une planète vertes », a-t-il déclaré.

Léon Juste IBOMBO a indiqué que « la mise à disposition auprès des opérateurs postaux d'un outil de mesure de carbone conçu par l'Union Postale Universelle est une illustration à laquelle les Postes du monde, et notamment la Poste du Congo, durabilisent déjà de nombreux éléments par des opérations quotidiennes pour une planète plus verte, plus saine ».

L'objectif de la Journée mondiale de la Poste, célébrée le 9 octobre de chaque année, est de sensibiliser les particuliers et les entreprises au rôle de la Poste dans leur vie quotidienne et à sa contribution au développement socio-économique mondial.

Une contribution capitale que l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) entend renforcer dans le cadre d'un programme destiné à rendre le secteur postal national plus performant et dynamique.

C'est à ce titre que l'ARPCE a lancé en avril 2022 le projet de "Codification Postale" qui vise à faciliter l'acheminement, le tri et la distribution du courrier. Ce programme, qui s'ajoute à plusieurs autres projets postaux déjà entamés par le Régulateur, devra également participer à l'essor de ce secteur qui se veut être un des piliers stratégiques dans le processus de diversification de l'économie nationale.

« Suivant l'évolution rapide du marché numérique et des Communications Électroniques, nos services postaux sont appelés à mettre à contribution les Technologies de la Communication et de l'Information pour créer des produits et des services leur permettant de répondre au mieux aux besoins d'une clientèle plus exigeante », avait déclaré Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE, lors du lancement du projet de "Codification Postale" en République du Congo.

La promotion “Louis-Marc SAKALA” entre dans les annales de l’EMSP d’Abidjan



Louis-Marc SAKALA entouré de la promotion 2022 de l'École Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan (EMSP) qui porte son nom

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc SAKALA, a été désigné le 2 décembre 2022 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, parrain de la promotion 2022 de l'École Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan (EMSP).

La promotion “Louis-Marc SAKALA” a regroupé 24 étudiants de plus six nationalités, parmi lesquels quatre étudiants du Congo Brazzaville. Ils ont tous reçu leur diplôme en cycle d'Administrateurs, Inspecteurs et Contrôleurs des Postes et services financiers, en présence du représentant du Président du Conseil d'Administration de l'EMSP.

Le parrain de la promotion, Louis-Marc SAKALA, a traduit sa reconnaissance au Directeur Général de l'EMSP d'Abidjan, Michel TOURÉ, pour le travail acharné et l'abnégation à la tâche. Il a par ailleurs encouragé les élèves à s'approprier les nouvelles

techniques de travail afin d'apporter un nouveau souffle au secteur postal.

Au cours de cette cérémonie, Louis-Marc SAKALA a procédé à la remise du diplôme au major de la promotion du cycle des Administrateurs des Postes et services financiers, Adrien LOMPO, agents de la Poste du Burkina Faso.

«C'est un honneur pour moi d'accompagner cette nouvelle génération de dirigeants issus de tous horizons et je les exhorte à travailler davantage afin de mettre en pratique ce qu'ils ont appris pendant leur formation à EMSP», a confié le parrain de la promotion.

« En ma qualité de Régulateur, ensemble avec mon homologue, la Directrice Générale de l'ARTCI, madame Namahou Bamba TOURÉ, nous allons travailler pour reformer et réadapter le secteur des Postes afin de préparer ces nouveaux diplômés à assumer

valablement leurs nouvelles responsabilités », a-t-il poursuivi.

Le Président de l'amicale des élèves de la promotion 2022, OUALEMBOHATA Moukoko Djodel, agent de la Société des Postes et Épargne du Congo Brazzaville, a justifié le choix de Louis-Marc SAKALA comme parrain, par son «son itinéraire hors norme qui incarne l'Afrique de demain et ses challenges».

Pour rappel, l'EMSP a été créée en 1970 par la volonté de huit états francophones de l'Afrique de l'ouest à savoir, le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, le Niger et le Togo.

L'école assure de façon qualitative une formation de haut niveau des Inspecteurs et Administrateurs des Postes et services financiers. A ce jour, l'EMSP a à son actif plus de 2000 personnes formées.

Dans le prolongement de ce séjour dans la capitale Ivoirienne, le Directeur Général de l'ARPCE a échangé avec son homologue de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de ce pays frère, Namahou Bamba TOURÉ.

L'échange s'est inscrit dans le cadre d'un partenariat qui entend aboutir à la signature d'un protocole d'accord de collaboration entre les deux Régulateurs déterminés à faire du capital humain le premier levier de performance d'une entreprise.

Portrait

Huguette PUATI NITU : « une équipe forte qui cultive la cohésion est une bénédiction dont il faut tirer le meilleur »



Huguette PUATI NITU, Assistante du Directeur des Projets et de la Prospective de l'ARPCE

Avec un diplôme d'Agent d'exploitation des Télécommunications obtenu à l'École Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (ENSP) à BUEA au Sud-Ouest du Cameroun, Huguette PUATI NITU est Assistante à la Direction des Projets et de la Prospective de l'ARPCE.

Dotée d'une personnalité fonceuse, qui s'harmonise parfaitement avec sa couleur préférée le noir, Huguette est une brave femme et perspicace qui sait où elle va et quels sont ses buts dans la vie. Mariée et mère de 3 merveilleux enfants, dont deux filles et un garçon, celle que l'on appelle affectueusement tata Huguette est passionnée de la production de thés et infusions à base de plantes locales. Elle a un penchant pour le plat de poisson d'eau douce accompagné du bon manioc chaud.

Son beau sourire, accompagné très souvent d'un « Bonjour ! Comment vas-tu mon (ma) grand(e) ? », est le précieux cadeau qu'elle offre à ses collègues à son arrivée au bureau.

Des collègues qu'elle côtoie depuis 2010, date de son entrée dans la « Team ARPCE », en qualité d'Assistante aux Projets, au sein de la Direction des Marchés du Très Haut Débit (DMTHD).

En cette femme de 1mètre, 72 et 70 kg, ses collègues voient une professionnelle généreuse et dotée d'une forte personnalité. « La maman du Cartel » comme la surnomment certains de ses collègues, du fait de son sens d'écoute et de sa générosité légendaire, « tend toujours la main à ceux qui sont dans le besoin », confie un de ses collaborateurs.

L'un de ses « petits défauts » c'est de toujours vouloir finir ce qu'elle a commencé. Un professionnalisme qu'elle a forgé au fil du temps grâce à l'expérience acquise au cours de sa carrière qui a débuté en 2001 à la Direction Générale de l'Administration Centrale des Postes et Télécommunications (DGCAPT), des cendres de laquelle est née l'ARPCE.

Près de 13 ans durant au service de l'ARPCE, Huguette n'a ménagé aucun effort pour

donner le meilleur d'elle-même dans la réalisation d'un projet d'envergure cher à l'Autorité de Régulation, à savoir : la mise en place, en 2013 à Brazzaville, du premier Point d'Echange Internet opérationnel en Afrique centrale (CGIX) qui permet aux opérateurs et fournisseurs d'Accès Internet installés au Congo de s'interconnecter en un seul point. En 2017 le CGIX a été retenu par la Commission de l'Union Africaine comme le Point d'Echange Internet référent de la Sous-région.

Parallèlement, elle consacre également son temps à la section syndicale ARPCE dénommée la Confédération Syndicale des Travailleurs du Congo où elle assume la fonction de Secrétaire chargée des affaires du Genre. Huguette PUATI NITU salue le management impulsé par le Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, au regard des responsabilités confiées aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Passionnée de la gestion des projets, Huguette finalise présentement un master 2 en la matière.

Pour cette chrétienne passionnée de Dieu, le transfert de compétences et le coaching sont le véritable leg que les anciens peuvent offrir à la jeune génération de l'Agence, à qui elle dit souvent : « Distinguez-vous par le travail. Deux valent mieux qu'un, une équipe forte qui cultive la cohésion est une bénédiction dont il faut tirer le meilleur ». Car, ajoute-t-elle, « seuls l'abnégation, la détermination, l'humilité et l'esprit d'équipe peuvent assurer une bonne carrière ».

2023
BONNE ANNÉE

Aller plus loin par l'innovation
et la **transformation digitale**

L'écho des départements

L'ARPCCE veut une présence plus active dans la Sangha



Entretien entre le Directeur Général de l'ARPCCE, Louis-Marc SAKALA (à gauche) et le Préfet du département de la Sangha, Gilbert MOUANDE-MOUANDE (à droite)

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCCE), bras technique de l'État avec une mission transversale, va accroître sa présence dans le département de la Sangha, reconnu comme un axe majeur de l'économie congolaise, au travers d'une régulation plus agissante et la construction, très prochainement, d'un siège aux standards requis.

L'annonce a été faite à Ouessou, Chef-lieu du département de la Sangha, par le Directeur Général de l'ARPCCE, Louis-Marc SAKALA, à l'issue d'un entretien avec le Préfet de ce département, Gilbert MOUANDE-MOUANDE, le 24 novembre 2022.

« Les Télécommunications n'ayant plus de barrières, les entreprises forestières et celles du secteur des transports installées ici, dans ce département, utilisent des réseaux que nous contrôlons. Ouessou est, par ailleurs, un pôle stratégique de notre économie. L'activité va s'intensifier et nous devons y avoir une présence plus accentuée. C'est ici également que va être connecté le câble fibre optique qui va nous relier à la Centrafrique et au Cameroun », a déclaré

Louis-Marc SAKALA, qui effectuait, à Ouessou, Oyo et Makoua, une mission d'inspection des salles multimédias implémentées par le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE), dont l'ARPCCE est l'organe de gestion.

Pour conforter la place de l'État dans ce département promu à une forte activité économique, l'ARPCCE va ériger, dans un avenir très proche, le siège de son antenne départementale à Ouessou, aux normes requises. Louis-Marc SAKALA et sa délégation sont descendus sur place pour mieux s'assurer du terrain déjà acquis où va être construite la nouvelle antenne départementale. L'objectif est de permettre aux équipes de travailler dans de bonnes conditions et de déployer convenablement l'autorité de l'État dans le secteur de la régulation des Communications Électroniques et des Postes.

« Si la Banque Centrale a un siège ici, c'est à cause de l'activité importante de l'économie dans ce département. Et nous devons, avec la migration aujourd'hui de la finance vers la technologie, nous doter, à Ouessou, d'une

représentation forte », a souligné le Directeur Général de l'ARPCCE.

« Il est important pour le Régulateur de bâtir, comme nous sommes en train de le faire à Pointe Noire, un bâtiment qui représente la force, l'efficacité et la présence de l'État dans le domaine des Postes et des Communications Électroniques », a précisé Louis-Marc SAKALA.

La construction de ce nouveau siège départemental est un motif de satisfaction pour le Chef d'antenne de Ouessou, Benny TOUAZOCK, dont la juridiction s'étale bien au-delà de la Sangha en prenant en compte la Cuvette-Ouest, la Cuvette et la Likouala. L'antenne départementale de Ouessou, créée en 2010, va avoir une activité intense, au-delà du contrôle des sociétés utilisatrices des stations VSAT, notamment celles qui opèrent dans les activités forestières, et du travail normatif de veiller à la très bonne qualité du service des sociétés de téléphonie mobile.

Devant l'émergence de nouveaux services de Communications Électroniques adossés au dynamisme économique de ce département, il paraît nécessaire pour l'ARPCCE d'anticiper sur l'avenir. « Le département de la Sangha est reconnu comme stratégique. Des projets majeurs y passent tout autour. La Banque Centrale y est déjà implantée, nous aurons dans quelques mois la continuité de la route sous-régionale entre Brazzaville-Bangui-N'Djamena en passant par Ouessou », a souligné Benny TOUAZOCK, pour qui Ouessou est la ville du futur.



Appropriations - nous le

CGG

L'identité numérique du Congo

Pour obtenir un
nom domaine en .cg
écrivez nous à l'adresse
acnic@arpce.cg

Culture du numérique

Des salles multimédias plus résilientes dans les établissements scolaires

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc SAKALA, Secrétaire du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE), a effectué une visite d'évaluation, le 22 novembre 2022, des salles multimédias des lycées d'Oyo et de Makoua, dans le département de la Cuvette, inaugurées et mises en service en 2021.



Quelques lycéens devant des postes de travail d'une salle multimédia installée par le FASUCE

Cette visite de Louis-Marc SAKALA, à la tête d'une délégation composite, est intervenue dans le but d'inspecter ces salles multimédias une année après leur installation afin d'en évaluer l'état, les difficultés éventuelles et y apporter des solutions nécessaires. Si dans les deux établissements scolaires visités, en l'occurrence le lycée technique d'Oyo et Marcel-Champagnat de Makoua, ces salles multimédias sont opérationnelles et répondent aux attentes des élèves et enseignants, elles relèvent néanmoins quelques légers soucis techniques qui méritent d'être corrigés rapidement.

« Nous avons pu remarquer des

problèmes de sécurité à certains endroits où les établissements scolaires sont obligés de prendre dans le budget de fonctionnement pour payer un agent de sécurité. Dans d'autres endroits, comme à Makoua, nous avons remarqué qu'il y a

des problèmes d'énergie qui pénalisent le fonctionnement de la salle de manière continue bien que nous ayons mis des systèmes de sécurité de batteries ondulées », a constaté Louis-Marc SAKALA.

« Cette inspection des lieux permet de nous amender, de corriger et de mettre en place des lignes de financement pour l'année prochaine afin de réparer les erreurs que nous avons constatées », a ajouté le Secrétaire du FASUCE.

Dix-neuf salles multimédias ont déjà été installées dans plusieurs établissements scolaires et universitaires à travers le pays, grâce au FASUCE. L'objectif, a précisé Louis-Marc SAKALA, est de «démystifier l'outil informatique» et d'emmener les élèves à s'approprier la culture du numérique.



Vue partielle d'une salle multimédia installée par le FASUCE

Une salle multimédia au lycée agricole de Ouesso



Après Oyo et Makoua, le séjour de travail du Directeur Général de l'ARPCE, Secrétaire du Fonds, s'est poursuivi à Ouesso, dans le département de la Sangha, où il a visité, le 23 novembre 2022, les installations de la salle multimédia du lycée agricole de Ouesso, nouvellement installée.

La construction de cette salle déjà opérationnelle, relève de la responsabilité du FASUCE d'accompagner non seulement ces futurs ingénieurs agronomes vers un accès plus élargi à cet écosystème de plus en plus automatisé, mais aussi de préparer de nouveaux leaders capables de mieux promouvoir ce domaine spécifique qu'est l'agriculture. « La politique du gouvernement et, surtout, celle de Son Excellence Monsieur le Président de

la République, Chef de l'État d'arrimer le Congo à l'économie numérique est d'équiper nos écoles en salles multimédias qui permettent de remplacer les bibliothèques physiques et briser les barrières de l'informatique et ainsi, aider nos élèves à mieux se former », a expliqué Louis-Marc SAKALA, à l'issue de la cérémonie.

Le FASUCE, dont l'ARPCE est l'organe de gestion, sert depuis 2020 de puissant catalyseur du développement et contribue à la mise en application de projets nationaux visant une meilleure inclusion numérique dans un environnement des technologies de l'information et de la communication en pleine évolution. Le programme a connecté, à ce jour, 150 localités, considérées hier comme des « zones blanches », et promeut l'accès des communautés rurales et

démunies aux services des Communications Électroniques de base (voix et données) et aux services nécessitant le large bande.

Sur la trentaine des localités programmées en 2022, le FASUCE a déjà connecté vingt-cinq qui bénéficient désormais des retombées de l'Internet et de ses services. En deux ans d'activité, le FASUCE a permis à environ 200 000 Congolais de bénéficier des services de Communication Électroniques. Ceci contribue au développement des nouveaux services, à la création des contenus locaux et favorise l'inclusion numérique.

Interview

Benjamin MOUANDZA : « L'ARPCCE s'est dotée d'outils modernes et performants pour mieux contrôler les pylônes »



Benjamin MOUANDZA, Directeur des Réseaux et Services de Communications Électroniques

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCCE) a acquis de nouveaux outils qui vont permettre à sa Direction des Réseaux et Services de Communications Électroniques (DRSCE), dirigée par Monsieur Benjamin MOUANDZA, de mener à bien les activités de contrôle de conformité des pylônes érigés par les opérateurs de téléphonie, dans le cadre de l'établissement et de l'exploitation des réseaux de Communications Électroniques en République du Congo. Il s'agit des instruments de dernière génération qui vont rehausser le niveau d'intervention de cette Direction qui a la charge de la gestion des réseaux sur toute l'étendue du territoire national.

La Grand 'Actu du Régulateur : Qu'entend-on par contrôle de conformité ?

Benjamin MOUANDZA : Le contrôle de conformité consiste à s'assurer de bout en bout, que l'érection d'un pylône se fait selon les normes internationales en vigueur appliquées par l'ARPCCE. Ce contrôle de conformité vise à garantir la pérennité

de l'infrastructure pylône et notamment de sa partie génie civil et structure métallique. A cet effet, nous avons acquis quelques équipements qui nous permettront dorénavant d'exercer nos contrôles de conformité.

LGAR : Quels sont les instruments acquis dans ce but et à quoi sert exactement chacun de ces équipements ?

B.M. : L'agence s'est dotée, entre autres :

- D'un profomètre qui permet de mesurer la profondeur d'enrobage du béton (l'épaisseur du béton par rapport à l'armature enfoui dans ce dernier, c'est-à-dire la différence qui existe entre le béton armé coulé et l'armature enfoui dans le béton) et du diamètre de l'acier.

Il permet également de détecter la résistance de l'acier par rapport à ses états corrosifs ; parce que le pylône se repose sur un socle en béton armé ;

- D'un Scléromètre qui permet de tester la résistance du béton, avant le montage de la structure métallique pour s'assurer que celle-ci est conforme au cahier des charges et à la fiche de renseignements techniques.
 - D'une caméra thermique qui permet de contrôler et de mesurer, la température ambiante dans un site par rapport aux différentes sources d'énergie comme le groupe électrogène, le courant électrique, le courant continu...
 - D'un théodolite qui est l'instrument couramment utilisé dans le génie civil pour le traçage de la droiture des routes. Pour ce qui concerne les pylônes, il est utilisé pour vérifier la verticalité et l'horizontalité des plots et des membrures, avant le coulage des semelles, ainsi que lors de l'assemblage des membrures qui constituent la structure métallique du pylône.
- A titre illustratif, ceux qui ont déjà été à Ewo, dans la Cuvette-Ouest, ont constaté qu'à l'entrée d'Ewo culmine un pylône d'une hauteur de plus 100 mètres. Ce pylône pose un problème de verticalité du fait de l'inclinaison d'un de ses pieds. Avec la pression exercée par la charge des équipements, il est fort probable que ce pylône s'écroule un jour parce que l'équilibre n'est pas respecté.
- D'une clé dynamométrique qui permet de contrôler le couple de serrage des boulons de la structure métallique,

c'est-à-dire : les cornières, les ancrages, etc. La norme de serrage étant définie dans le cahier des charges produit par le constructeur ; une réglementation à respecter strictement, d'autant que, si les boulons ne sont pas serrés selon la norme, l'incident est inévitable.

- D'une jauge de galvanisation qui est utilisée pour le contrôle de l'épaisseur de la couche galvanisée et inoxydable qui assure la protection de la structure métallique du pylône vis-à-vis des intempéries et de la rouille. En temps normal, une peinture rouge/blanche est badigeonnée sur le pylône servant de balise diurne. Cette peinture est appliquée sur la couche galvanisée, inoxydable peinte depuis l'usine. L'épaisseur de cette couche inoxydable doit obéir aux normes fixées par le constructeur selon l'environnement où le pylône est érigé.
- D'un GPS qui est un instrument utilisé dans les Télécoms pour la géolocalisation. Cette fois-ci, il est équipé d'une caméra qui permet de faire le tracking d'un site après sa capture lors d'un contrôle de conformité objectif.

LGAR : Existe-t-il une disposition réglementaire qui demande aux opérateurs de se soumettre aux exigences de conformités ?

B.M. : Evidemment oui ! La décision N°32/ARPCE-DG/DAJI/DRSCE/12 fixant les conditions d'implantation des supports d'équipements de Communications Électroniques, prescrit en son article 6, que le titulaire de l'agrément d'implantation des supports de Communications Électroniques est tenu, entre autres, de procéder au dépôt d'un rapport à l'Agence

de Régulation à la fin des travaux d'implantation des supports de Communications Électroniques et de soumettre l'ouvrage, avant sa mise en service, au contrôle technique de conformité effectué par l'ARPCE ou une entité agréée par elle.

LGAR : Concrètement, l'acquisition de ce matériel apporte quelle la valeur ajoutée à l'ARPCE ?

B.M. : En termes de valeur ajoutée, il faut rappeler certains faits. Un pylône est une structure construite qui subit les chocs avec les intempéries, la pluie, le vent et le soleil. Cela veut dire qu'avec le temps le pylône risque de se dégrader par rapport à son état initial. Les années antérieures, nous avons connu des chutes de pylônes. En 2004 un grand pylône était tombé causant des dégâts humains et matériels. En 2011, nous avons vécu une autre chute d'un pylône qui, Dieu merci, n'a pas occasionné de perte en vies humaines. Le contrôle que nous faisons jusqu'alors n'est pas optimal. Nous n'avions pas la capacité d'évaluer l'état d'amortissement d'un pylône. En se dotant de ces équipements, l'ARPCE se donne les moyens d'évaluer de manière probante l'état de durabilité d'un pylône et sa durée de vie.

LGAR : De façon précise qu'allez-vous réussir à examiner exactement avec ces outils ?

B.M. : Nous allons procéder à certaines mesures pour nous assurer que l'opérateur a respecté les orientations techniques, internationales aussi bien prescrites par l'ARPCE que par les constructeurs de pylônes et les bureaux d'études, qui soumettent à l'opérateur un cahier des charges.

Avant tout, la commande du pylône doit suivre l'étude menée par les bureaux d'études qui

tiennent compte des différents faits environnementaux, tels que le type de sol, la géographie du sol, la hauteur du pylône par rapport aux équipements qui seront installés, etc.

Une fois le pylône érigé, l'ARPCE doit procéder aux mesures pour s'assurer que les prescriptions internationales en la matière ainsi que le cahier des charges ont été respectés. Ces mesures attestent par la même occasion la solidité, la résistance des matériaux. Ceci permet d'évaluer, entre autres, la durée de vie du pylône. Par ailleurs l'ARPCE est dans une dynamique avant-gardiste qui vise à préserver l'environnement, et à protéger les populations qui habitent à côté des pylônes.

LGAR : Que représentent les pylônes dans le marché des Télécoms ?

B.M. : Il faut noter que le marché des Télécoms, notamment celui de la téléphonie mobile, s'appuie sur 80% des supports de Communications Électroniques ou points hauts de type pylônes. Il convient de pérenniser cette infrastructure au travers des contrôles pour faire en sorte que ces pylônes qui sont, il faut le dire, très onéreux, puissent durer dans le temps, afin de garantir le retour sur investissement des opérateurs et la stabilité des réseaux de Communications Électroniques. Autre chose, nous devons non seulement protéger la population mais aussi ceux qui interviennent sur ces pylônes, en l'occurrence les techniciens des opérateurs qui interviennent en hauteur. On se rappellera que la famille Télécom a eu, dans le passé, à enregistrer des pertes en vies humaines, des techniciens, parce que le pylône était mal entretenu. C'est pourquoi l'ARPCE investit dans l'acquisition de ces outils de contrôle qui aident à optimiser l'utilisation de ces infrastructures.

ARPCE inside

« École du Vendredi », une excellente plateforme de partage de connaissances au sein de l'ARPCE



Ofora MOUELE, Chef de bureau Hygiène et Sécurité exposant à l'école du vendredi

Pour rester compétitives et dynamiques, les entreprises, à l'instar de l'ARPCE, investissent dans les activités visant à optimiser le partage des connaissances des salariés au sein de leurs structures. C'est ainsi que pour maintenir la flamme de la formation et du transfert des compétences entre agents, dans une perspective de gestion des carrières de son personnel, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques a créé en son sein une plateforme d'apprentissage, d'échanges et de partage de connaissances, dénommée « L'École du Vendredi ».

Organisées par le Service de Communication et Relations Publiques de l'ARPCE, les sessions de "L'École du vendredi" ont pour but de permettre au personnel, deux fois par mois minimum, d'échanger sur les thématiques de l'Agence en vue d'aider chacun à mieux appréhender la portée de l'action de l'institution en tant que Régulateur de deux secteurs stratégiques que sont les Postes et les Communications Électroniques.

Au cours des dernières séances de l'année 2022, des thématiques très stratégiques ont été abordées par les représentants des différents Services et Directions centrales de l'ARPCE, entre autres, « La fiscalité applicable aux agents de l'ARPCE » ; « La certification de l'ARPCE à la norme ISO 4501 » ; « L'environnement du Web et les usages », pour ne citer que celles-là.

« Aujourd'hui nous pouvons affirmer que grâce à "L'École

du Vendredi", le personnel de l'Agence est mieux outillé sur les questions de régulation. Cette plateforme vient parfaitement compléter les nombreuses formations dont bénéficient, chaque année, nos agents étant donné que les sessions de "l'École du Vendredi" sont directement alignées sur notre cœur de métier, nos process et notre culture d'entreprise », indique Arnel ISSAY, Conseiller aux Ressources Humaines du Directeur Général de l'ARPCE.

« En tant que premiers Ambassadeurs de l'Institution, il est important que les membres du personnel aient le même niveau d'information concernant les différentes réalisations de l'ARPCE. Aujourd'hui, grâce aux sessions de "l'École du Vendredi" les agents sont à même de

renseigner nos différents publics cibles sur nos divers projets », affirme SARA AHOUI, Conseillère en Communication du Directeur Général. « Au-delà de l'aspect partage de savoir et développement des carrières, les séances de "l'École du Vendredi" favorisent également

la cohésion, consolident les relations interpersonnelles et développent l'esprit d'appartenance à l'institution », ajoute-t-elle.

Rappelons que c'est au mois de juillet 2022, sur recommandation du Comité de Direction de

l'ARPCE, que l'équipe de la Direction de l'Économie et des Marchés de l'ARPCE avait inauguré les sessions de « L'École du Vendredi » sur le thème «Les enjeux de la régulation économique».



Serge MADZELA, Directeur de l'Économie et des Marchés



Luc MISSIDIMBAZI, Directeur des Projets et de la Prospective



Armel ISSAY, Conseiller aux Ressources Humaines



Jerome MANIONGUI, Chef de Service Audit Interne



Vue de quelques agents de l'ARPCE participant à une session de "L'École du vendredi"



Lethisia ONDONGO, Cheffe de bureau Communication Interne

Le Saviez-Vous ?

LES QUATRE ONDES CÉRÉBRALES



Il existe quatre ondes principales émises par notre cerveau, mesurées en fonction de la fréquence et de la vitesse de leur impulsion, ainsi que de leur voltage et de leur amplitude. Les chercheurs ont alors pu observer qu'elles apparaissent en fonction de nos états psychologiques.

Les ondes Bêta

01

elles sont associées aux états d'alerte, leur fréquence étant de 13Hz par seconde. On les observe lors d'un moment pensif important, et/ou que notre attention est focalisée vers le monde extérieur et ce qui se passe autour de nous.

Les ondes Gamma

02

ce sont les ondes de l'intuition, de l'apprentissage et de la créativité ; leur fréquence est

mesurée à 40Hz par seconde, ce qui les positionne comme étant les ondes plus rapides du cerveau. Elles sont liées à une forte activité mentale et à une grande lucidité : elles apparaissent quand nous sommes en état d'extrême concentration. Pas facile d'accès et plutôt rares, les ondes Gamma sont produites lors d'une situation de tranquillité intense. Pour y accéder, il nous faut généralement faire l'expérience des ondes Alpha auparavant.

Les ondes Alpha

03

leur fréquence oscille entre 8 et 12Hz et l'état interne de la personne est décrit comme une "lucidité détendue". L'attention du cerveau est plutôt tournée vers l'intérieur : en situation d'introspection. Les yeux fermés, détendus, nous ne sommes

plus conscients de ce qui nous entoure.

Les ondes Thêta

04

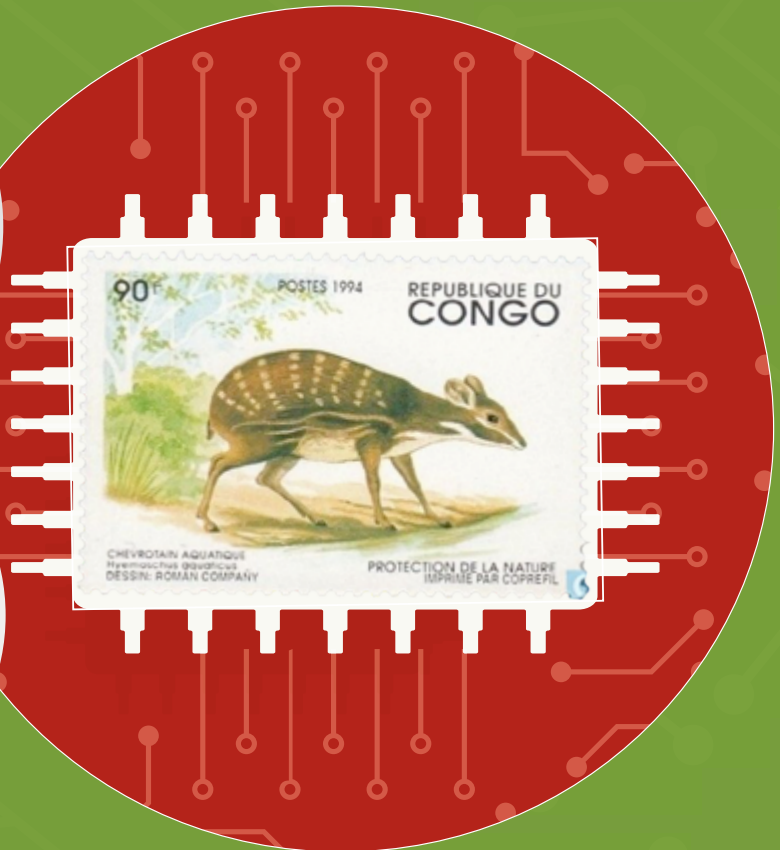
d'une fréquence de 4 à 7Hz (larges et lentes), elles sont associées à la somnolence. Souvent accompagnées d'imaginations ou de rêves, elles sont émises par le cerveau lorsqu'on se trouve dans un état de méditation profonde, ou à différentes étapes du sommeil: juste avant de franchir le seuil du rêve, au réveil ou à l'instant où nous nous endormons. Elles peuvent aussi être observées lorsque nous sommes plongés dans notre imaginaire, presque inconscients, que l'on « rêve éveillé », ou encore durant une activité de contemplation, sans effectuer d'activités qui impliquent du mouvement.

Source :
<https://www.femininbio.com>

TIMBRE ÉLECTRONIQUE

Plus de **securité**, de **fiabilité**, de **traçabilité**
et de **gain de temps**

Désormais, privilégions les paiements électroniques
pour le règlement de nos factures d'eau,
d'électricité, de téléphone, d'abonnement aux
chaines télévisuelles, d'internet, etc.



: IMM. ARPCE 91 BIS AVENUE DE L'AMITIÉ



: +242 510 7272



2490 BRAZZAVILLE - CONGO



: ARPCECONGO

N	U	U	L	T	E	R	I	E	U	R	V	P	O	W
Z	E	H	C	R	T	E	P	V	A	L	E	U	R	A
E	I	C	Z	O	O	E	A	O	V	I	N	R	X	T
E	T	E	E	U	C	L	I	Q	U	E	T	E	U	T
B	R	A	S	S	A	G	E	U	T	A	R	T	O	I
M	L	T	L	S	S	R	U	E	L	L	E	E	P	E
O	V	A	L	E	T	I	E	B	B	A	Q	U	E	S
T	I	T	A	N	E	P	E	R	S	O	N	N	E	L
E	L	A	I	C	A	P	S	F	I	O	N	P	L	I
R	I	O	N	U	E	E	Z	O	N	A	I	T	L	A
J	E	O	M	I	N	I	E	R	E	R	R	U	E	B
E	N	V	I	R	O	N	N	E	M	E	N	T	P	C

Mots de (3) trois lettres : Pli – Rat – Toi – Zen – Zoo

Mots de (4) quatre lettres : Bail – Chez - Cuir - Echu – Fion- Fore - Etal – Etoc - Noir – Oval – Ovin - Paie – Pelle
- Reel - Tata –Watt – Zona

Mots de (5) Cinq lettres : Annee – Arppe – Baque – Bonte - Caste – Epoux - Ilien – Lance – Ovale – Titan

Mots de (6) six lettres : Beurre – Evoque – Purete – Ruelle – Traire – Valeur - Ventre

Mots de (7) sept lettres : Cliquette - Miniere - Spacial – Trousse

Mots de (8) Huit lettres : Brassage – Retombée

Mots de (9) Neuf lettres : Personnel – Ulterieur

Mots de (13) Treize lettres : Environnement

Plaisirs de table



Liboke ya Ngolo (Poisson chat à l'étouffée)

Très prisé par les fervents consommateurs de la bonne nourriture du Bassin du Congo pour sa sauce pimentée et épicée, le Liboke ya Ngolo (poisson chat à l'étouffée) reste un plat typique de la gastronomie congolaise. C'est pourquoi La Grand 'Actu du Régulateur a pensé vous faire découvrir ce met afin de le cuisiner vous-même et de le déguster avec vos convives ou en famille. Enfilez vos tabliers et c'est parti !

Ingrédients pour 4 personnes :

- 1 kg de poisson ngolo (poisson chat)
- 10 cl d'huile d'arachide

- 2 oignons
- 1 gousse d'ail
- 2 pincés de poivre blanc
- 2 tomates fraîches
- 6 tiges de ciboulette
- 1 morceau de gingembre
- Du sel
- 2 poivrons verts
- 6 Feuilles de basilic
- 3 tiges de céleri
- 2 Piments
- 1 cube Maggi(facultatif)
- 6 Feuilles de bananier pour l'emballage

Préparation

Etape 1 : Commencez par bien laver et couper votre poisson en petits morceaux et réservez de côté dans un bassin.

Etape 2 : Râpez ensuite les tomates que vous avez pelées d'avance et mélangez avec le poisson.

Etape 3 : Hachez finement la ciboulette et le céleri.

Etape 4 : Râpez les poivrons et les oignons, pilez le piment et assaisonnez votre poisson avec ce mélange.

Etape 5 : Toujours dans ce bassin, ajoutez de l'huile, du sel et le bouillon de cube et retournez.

Etape 6 : Disposez bien les feuilles de bananier en forme d'entonnoir et placez ensuite le mélange dedans puis fermez le tout à l'aide d'un fil.

Etape 7 : Une fois le poisson mis en papillote, placer le paquet dans une casserole à moitié rempli d'eau que vous placez sur un grill avec de la braise.

Etape 8 : Laissez cuire pendant une heure trente minutes et servez avec soit du manioc, du riz, des patates ou des bananes plantain.

Bon appétit !

Astuces & Conseils

Comment minimiser les dangers sur les réseaux sociaux

Il est vrai que les réseaux sociaux offrent de nombreux avantages tels que : garder le contact avec sa famille, ses amis, suivre leur actualité, multiplier ses contacts et bien plus ! Il est important pour les usagers de savoir que certaines publications peuvent nuire à leur sécurité, briser leur quiétude et saper même leur réputation. Mais comment concilier la présence et la notoriété de l'image avec l'intérêt réel que ces différentes plateformes offrent ? La Grand'Actu du Régulateur, vous partage quelques conseils à faire, et à ne pas faire sur Facebook, Twitter, Instagram, WhatsApp, YouTube, LinkedIn, TikTok etc.



Ce qu'il faut faire :

- Réfléchir avant de publier toute information
- Avant de publier, s'assurer que les actions (publications, partage, « j'aime ») ne sont pas configurées par défaut en mode « public », mais qu'elles sont au contraire seulement accessibles aux contacts que l'on autorise (amis/ connaissances)
- Sécuriser ses comptes avec des mots de passe forts
- Signaler les comptes suspects
- Séparer les comptes privés des comptes professionnels

- Verrouiller automatiquement sa session ou son téléphone, même pour deux minutes d'absence
- Désactiver la géolocalisation de son smartphone et certains objets connectés lorsque cela n'est pas nécessaire
- Se déconnecter des réseaux sociaux sur son poste de travail.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Dire tout ce qui passe par la tête. Chacun est responsable de ses publications
- Afficher des informations personnelles en continue
- Accepter sur les réseaux sociaux des personnes inconnues.

Richie & Dasia



Leurs chemins se sont croisés, ils sont tombés amoureux et depuis une belle histoire d'amour s'écrit entre **Richie et Dasia**. Une histoire d'amour qui a laissé ses empreintes les 15 et 17 décembre 2022 lors de leur mariage coutumier, civil et religieux. **Que le bonheur qui vous unit aujourd'hui dure toute la vie !**

Alain & Thecia



La joie d'être à deux, main dans la main et suivre le même chemin, le rêve plein cœur ! **Alain et Thecia** ont dansé sur la belle mélodie de l'amour le jour de leur mariage coutumier et civil, le mardi 20 décembre 2022. **Tous nos vœux de bonheur aux mariés !**

Elu Samuel



Deux voix tendres pour me parler, deux cœurs impatients de me voir, des lèvres douces pour m'embrasser... C'est dans cette atmosphère que maman **Danielle** et papa **Bonheur** m'ont accueilli délicatement le 10 décembre 2022. Ils m'ont appelé " **Elu Samuel**". Je suis, selon eux, une vraie boule de bonheur.

Essena



Félicitations aux nouveaux parents **Sylver** et **Yacine** ! Un nouveau chapitre vient de commencer dans la famille, avec l'arrivée d'un garçonnet, **Essena**, le 19 décembre 2022. Composé de tendres moments, de nouvelles expériences et de nouveaux sentiments, ce chapitre sera l'un des plus beaux de leur vie ! **Nous leur souhaitons de profiter de chaque instant !**



Film DOCUMENTAIRE

FASUCE, un outil efficace au service de l'inclusion socio-économique et numérique ”

Un film de 16 minutes qui donne un aperçu des réalisations du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE) en deux ans d'activité.

En effet, le FASUCE a réussi à connecter une centaine de localités enclavées et reculées, près de 200.000 personnes vivant dans ces zones et installer 19 salles multimédias dans des établissements scolaires et universitaires et former des acteurs du secteur.

